## AR Prefecture

017-200041523-20250305-DEC126\_2025-AU Reçu le 05/03/2025



Décision n° 126 / 2025 ABE

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Haute Saintonge Fleurie" avec les communes suivantes :

- Jonzac
- Coux
- St Martial de Mirambeau

Fait à Jonzac, Le

0.5 MARS 2025

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge